

LA LETTRE ÉCO



SOMMAIRE DE LA LETTRE ÉCO N°243

LE COIN DES ÉPARGNANTS

- Le tableau économique et financier
- Les marchés en mode trêve estivale ?
- Juillet, un été sans relief pour le moment
- L'euro toujours plus haut

C'EST DÉJÀ HIER

- Chômage en Europe, le lent retour à la normale
- PIB, l'Europe confirme
- Les Etats-Unis, la machine à emplois ne s'est pas enrayée

LE COIN DE LA CONJONCTURE

- Le New Deal fiscal d'Emmanuel Macron !
- Les promotions ne font pas tout

LE COIN DES TENDANCES

- L'heure de gloire de la carte de paiement est-elle terminée ?
- La Banque de France, la banque des billets et des pièces
- Jeux Olympiques, un bon pari économique ?

LE COIN DU GRAPHIQUE

- Le cloud computing, une spécialité d'Europe du Nord

LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

LE COIN DES STATISTIQUES

LE COIN DES ÉPARGNANTS

LE TABLEAU ECONOMIQUE ET FINANCIER

	RESULTATS 4 AOUT 2017	ÉVOLUTION SUR 5 JOURS	RESULTATS 31 DECEMBRE 2016
CAC 40	5 203,44	+1,40 %	4 862,31
Dow Jones	22 092,81	+1,20 %	19 762,60
Nasdaq	6 351,56	-0,36 %	5 383,12
Dax Allemand	12 297,72	+1,11 %	11 481,06
Footsie	7 511,71	+1,95 %	7 142,83
Euro Stoxx 50	3 507,41	+1,14 %	3 290,52
Nikkei 225	19 952,33	-0,04 %	19 114,37
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	0,744 %	-0,063 pt	0,687 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	0,470 %	-0,075 pt	0,208 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	2,262 %	-0,036 pt	2,454 %
Cours de l'euro / dollars (19 heures)	1,1753	+0,02 %	1,0540
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 257,500	-0,90 %	1 154,570
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	52,390	+0,23 %	56,620

Les marchés en mode trêve estivale ?

Cette semaine, les marchés financiers ont réagi positivement aux résultats de l'emploi américains que Donald Trump a tenté de s'approprier. Les bons indicateurs et résultats économiques allemands témoignent de la vitalité de l'économie mondiale. En effet, les commandes à l'industrie allemande ont augmenté de 1 % en juin par rapport au mois précédent prouvant la bonne tenue du commerce international. L'indice Ifo du climat des affaires demeure outre-rhin à des niveaux élevés. Les experts anticipent un bon second semestre.

Juillet, un été sans relief pour le moment

Le Cac 40 a, en juillet, reculé pour le 2^e mois consécutif avec une perte 0,53 %. Cette baisse est imputable à la hausse de l'euro. Elle provoque mécaniquement une diminution des cours qui sont, au niveau international, mesurés en dollars. La baisse des cours des grandes entreprises françaises est donc en partie la conséquence d'un phénomène monétaire. Les publications trimestrielles des entreprises ont, par ailleurs, déçu ce qui a conduit à des révisions à la baisse de certains titres. En revanche, aux Etats-Unis, après quelques déconvenues pour certaines entreprises technologiques, les indices sont portés par les résultats d'entreprises comme Boeing, Chevron ou Exxon. Le Dow Jones est proche de son niveau record. Le secteur pétrolier est porté par la hausse du cours du pétrole à son plus haut niveau depuis deux mois ; La crise vénézuélienne contribue à l'augmentation des cours de l'or noir.

L'euro, toujours plus haut !

Depuis le 1^{er} janvier, l'euro s'est apprécié de près de 12 % par rapport au dollar. Le taux de change effectif par rapport à l'ensemble des monnaies est bien plus faible, autour de 6 %. Cette progression interrompt un processus de baisse entamé à la fin du premier semestre 2014. La baisse de l'euro était occasionnée par la récession qui frappait, en son sein, de nombreux pays, puis par la politique monétaire non conventionnelle de la BCE. Par ailleurs, le dollar était favorisé par la bonne tenue de la croissance de l'économie américaine et par la diminution régulière du chômage.

L'appréciation de l'euro est, aujourd'hui, logique. Les fondamentaux de l'économie européenne s'améliorent de mois en mois quand des doutes sur celle des Etats-Unis se font jour. La zone euro dégage un important excédent au niveau de sa balance des paiements courants, ce qui contribue à l'augmentation de l'euro. La fin des rachats d'actifs par la BCE à la fin de l'année provoque des anticipations de la part des investisseurs qui pronostiquent une augmentation de la valeur de l'euro.

L'impact boursier de la hausse de l'euro est différent d'un secteur à un autre. En règle générale, les entreprises du secteur énergétique et des matières premières tirent profit d'une baisse du dollar. En effet, les cours des matières premières, cotés en dollars, évoluent souvent à l'inverse de la monnaie américaine. En revanche, les valeurs de sociétés industrielles intervenant à l'échelle mondiale sont plus à risques. Les laboratoires pharmaceutiques, les entreprises du luxe et celles fabriquant des biens de consommation sont plus exposées. Les entreprises de services ayant délocalisé leurs activités au sein des pays émergents peuvent également être pénalisées. Elles rapatrient des bénéfices, des honoraires, des commissions, etc., souvent libellés en dollars.

Les valeurs des secteurs de l'aéronautique et des semi-conducteurs sont également concernées car les ventes se réalisent fréquemment en dollars. De nombreuses sociétés aéronautiques européennes travaillent, par exemple, pour Boeing. Certes, elles ont bien souvent des bases de production aux Etats-Unis, ce qui limite l'effet de change même si ce dernier affecte les bénéfices remontés.

Les effets négatifs d'une appréciation de l'euro se feraient ressentir à partir d'un taux de change avec le dollar à 1,25/1,30.

Compte tenu des situations économiques des pays membres, l'appréciation de la monnaie commune n'a pas les mêmes effets selon les pays. Le taux de change réel de l'euro est, en effet, sous-évalué de 10 % à 20 % pour des pays comme l'Allemagne. Pour la France, la monnaie unique est, en revanche, surévaluée de 8 % à 14 %. Pour l'Italie, la surévaluation est de 20 %. L'Allemagne, première puissance économique et commerciale de la zone euro, est relativement insensible à l'appréciation de la monnaie unique en raison de sa spécialisation dans le haut de gamme et de sa participation aux chaînes mondiales de production. L'Allemagne est un exportateur mais aussi un important importateur. Elle achète en Europe mais aussi au sein des pays émergents de nombreux biens intermédiaires. Une diminution de leur prix par effet de change conduit à améliorer ses marges. En outre, les Allemands ont toujours été pour un Mark et donc pour un euro fort. Les craintes d'une résurgence même faible de l'inflation, surtout à quelques semaines des élections législatives, sont également un facteur pouvant inciter les pouvoirs publics à encourager la BCE à ne pas contrarier le mouvement de valorisation.

La valeur de l'euro par rapport au dollar dépend évidemment de la politique monétaire qui sera menée par les Etats-Unis ainsi que de la conjoncture économique. La remontée des taux par la Fed serait poursuivie dans les prochains mois ce qui pèserait en faveur du dollar. En revanche, si la fin du cycle de croissance de l'économie américaine, à l'œuvre depuis 7 ans, se confirmait, le dollar pourrait en pâtir. Compte tenu du retard de croissance accumulé par l'Europe, il n'est pas impossible que l'euro profite du passage de témoin au sein des pays avancés.

C'EST DÉJÀ HIER

Chômage en Europe, le lent retour à la normale

Le chômage continue sa lente décrue au sein de la zone euro. Il s'est ainsi établi à 9,1 % au mois de juin dernier contre 9,2 % en mai 2017. Il y a un an, le taux de chômage atteignait toujours au sein de la zone euro 10,1 %. Le taux du mois de juin 2017 est le plus faible enregistré dans la zone euro depuis février 2009. Pour l'ensemble de l'Union européenne, le taux de chômage s'est établi à 7,7 % en juin 2017, stable par rapport à mai 2017 et en baisse par rapport au taux de 8,6% de juin 2016. Cela demeure le taux le plus faible enregistré dans l'Union depuis décembre 2008.

En juin 2017, 18,725 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'Union européenne dont 14,718 millions dans la zone euro. Par rapport à juin 2016, le chômage a baissé de 2,368 millions de personnes dans l'Union et de 1,667 million dans la zone euro.

Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en juin 2017 ont été enregistrés en République tchèque (2,9 %), en Allemagne (3,8 %) ainsi qu'à Malte (4,1 %). Les taux de chômage les plus élevés ont quant à eux été relevés en Grèce (21,7 % en avril 2017) et en Espagne (17,1 %).

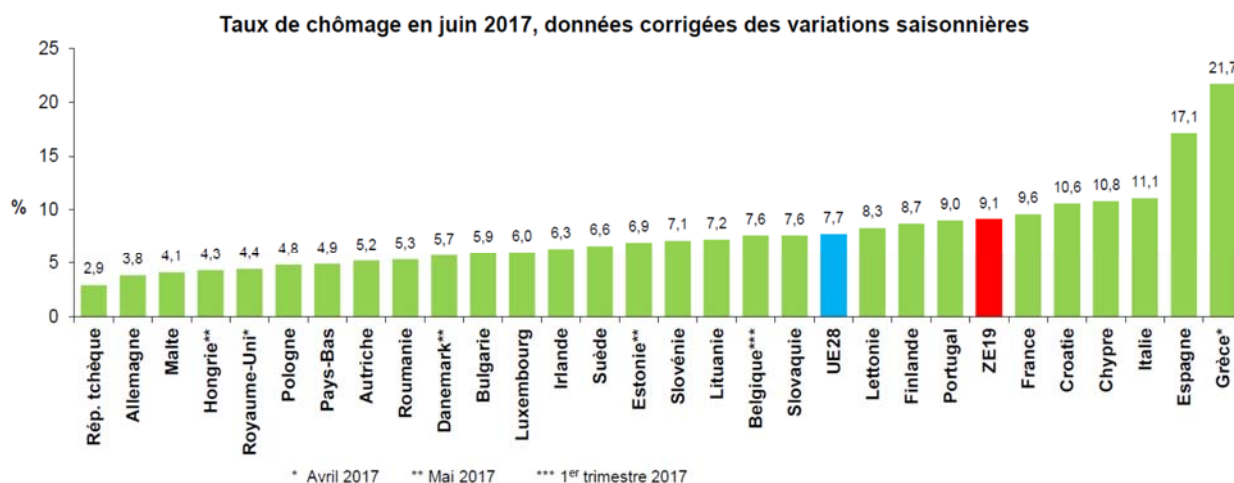
Sur un an, le taux de chômage a baissé dans tous les États membres dont les données sont comparables dans le temps, sauf en Estonie. Les baisses les plus marquées ont été

observées en Espagne (de 19,9 % à 17,1 %) et en Croatie (de 13,3 % à 10,6 %). En un an, le taux de chômage est passé, en France, de 10 à 9,6 %.

En juin 2017, 3,710 millions de jeunes de moins de 25 ans étaient au chômage dans l'UE28, dont 2,588 millions dans la zone euro. Par rapport à juin 2016, le nombre de jeunes chômeurs a diminué de 586 000 dans l'UE28 et de 399 000 dans la zone euro.

En juin 2017, le taux de chômage des jeunes s'est établi à 16,7 % dans l'UE28 et à 18,7% dans la zone euro, contre respectivement 18,8 % et 21,0 % en juin 2016. Le taux le plus faible en juin 2017 a été observé en Allemagne (6,7%), tandis que les plus élevés ont été enregistrés en Grèce (45,5 % en avril 2017), en Espagne (39,2 %) et en Italie (35,4 %). En France, le taux de chômage des moins de 25 ans est passé de 24,6 % à 21,4 %.

A titre comparaison, en juin 2017, le taux de chômage aux États-Unis s'est établi à 4,4 %, en hausse par rapport au taux de 4,3% enregistré en mai 2017 mais en baisse par rapport à celui de 4,9 % de juin 2016.



PIB, l'Europe confirme

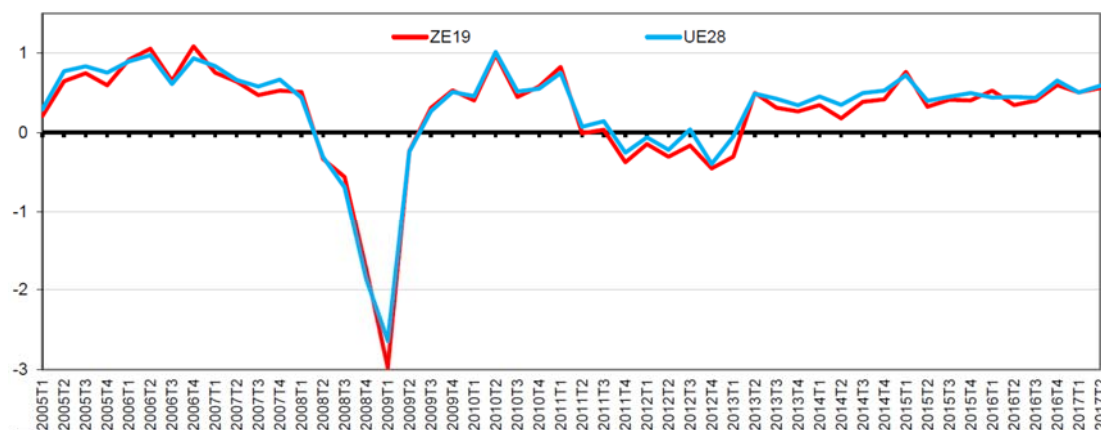
Au cours du deuxième trimestre 2017, le PIB corrigé des variations saisonnières a augmenté de 0,6 % tant dans la zone euro que dans l'Union européenne par rapport au trimestre précédent, selon l'estimation rapide préliminaire publiée par Eurostat. Au cours du premier trimestre 2017, le PIB avait progressé de 0,5% dans les deux zones. En comparaison avec le même trimestre de l'année précédente, le PIB corrigé des variations saisonnières a enregistré une hausse de 2,1 % dans la zone euro et de 2,2 % dans l'Union au deuxième trimestre 2017, après +1,9% et +2,1% au premier trimestre 2017.

La reprise européenne prend de la force. Même les pays qui étaient à la traîne comme la Grèce, l'Italie ou la France enregistrent de meilleurs résultats. Néanmoins, la France reste en-deçà de la moyenne de l'Union européenne.

Le climat de confiance est en progression depuis le début de l'année grâce à la levée des hypothèques électorales. Par ailleurs, l'Europe bénéficie de la bonne tenue de la conjoncture des pays émergents. Le seul doute qui plane sur la croissance est sa capacité à résister à une appréciation de l'euro. Si pour l'Allemagne, elle ne devrait pas

avoir trop d'incidences, cela pourrait être tout autre pour la France, l'Italie ou l'Espagne (voir article ci-dessus).

Taux de croissance en % du PIB



Les Etats-Unis, la machine à emplois ne s'est pas enrayée

L'économie américaine a créé 209 000 emplois au mois de juillet quand les analystes s'attendaient à 181 000 nouvelles embauches. Le taux de chômage a perdu un dixième de point de pourcentage à 4,3 %. Le taux de chômage est ainsi à son plus bas niveau depuis 16 ans, ce taux avait été atteint en mai. Le ministère a en outre révisé à la hausse les chiffres de juin qui montrent 231 000 créations d'emplois au lieu de 222 000 estimées initialement. Le taux de participation à l'emploi est également orienté à la hausse avec un gain de 0,1 point à 62,9 %. L'emploi manufacturier s'est accru de 13 000. Les services publics n'ont, de leur côté, généré que 4 000 nouveaux emplois. Le nombre total de chômeurs est resté stable à 7 millions, le volume des créations d'emplois ayant été absorbé par les nouveaux entrants sur le marché du travail. De son côté, le salaire horaire moyen a légèrement augmenté gagnant 9 cents à 26,36 dollars, soit 0,34 % de hausse. Sur l'année, la progression reste modeste à 2,5 %, à peine au-dessus de l'inflation. Ces bons résultats confortent la FED dans sa volonté de remonter progressivement ses taux d'intérêt.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

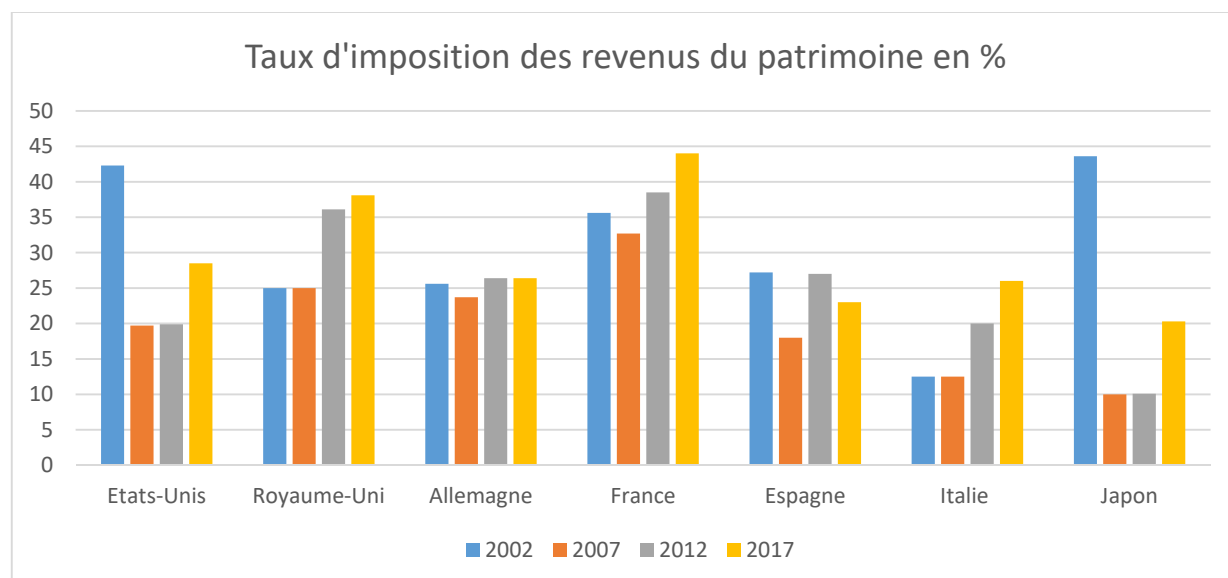
Le New Deal fiscal d'Emmanuel Macron !

Emmanuel Macron s'est engagé non pas à révolutionner notre système fiscal mais à déplacer un certain nombre de curseurs. Quelles sont les conséquences possibles de cette politique tant pour les ménages que pour les entreprises ?

La baisse de la fiscalité du capital.

Emmanuel Macron a promis d'abaisser, sur 5 ans, le taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33 à 25 %. En 2018, le premier allégement portera sur 1 milliard d'euros.

L'impôt sur la fortune sur le patrimoine financier serait supprimé (gain de 3 milliards d'euros). L'introduction d'une taxation forfaitaire à 30% du revenu du capital pour les ménages entraînera un gain d'1,5 milliard d'euros pour les ménages. Le coût du capital pour les entreprises, coût qui est élevé en France devrait être ainsi réduit. Ces mesures permettront d'attirer des capitaux extérieurs et de réorienter une partie de l'épargne des ménages vers les entreprises. A terme, les prix de l'immobilier pourraient moins augmenter du fait de cette réallocation d'actifs. En outre, la pierre, en raison de l'évolution démographique, pourrait mécaniquement baisser en-dehors des villes ou quartiers obéissant à d'autres considérations. Le vieillissement de la population et l'augmentation des décès devraient conduire à une remise sur le marché d'un nombre croissant de logements. En outre, les nouveaux retraités ont tendance à émigrer vers les régions côtières. De ce fait, les prix de l'immobilier dans les grands centres urbains du Nord pourraient durablement diminuer.



Source : OCDE

L'afflux de capitaux est nécessaire à la France pour équilibrer sa balance des paiements et combler son déficit commercial structurel. Il favorisera la modernisation de notre économie ce qui améliorera sa croissance potentielle. Du fait de la forte taxation des revenus du patrimoine, les entreprises sont contraintes d'offrir des rendements importants. Cette pratique a pour conséquence un moindre investissement mais aussi une moindre augmentation des salaires.

La relance de la demande

La suppression des cotisations sociales chômage et d'assurance-maladie, compensée par une majoration de la CSG, pourrait aboutir à accroître le pouvoir d'achat des actifs de 1,5 %. Cet accroissement suppose que la CSG soit déductible, faute de quoi la suppression des cotisations sociales aura un effet minime pour ceux qui sont assujettis à l'impôt sur le revenu (un peu moins de la moitié des ménages).

Toujours dans un souci d'améliorer le pouvoir d'achat des titulaires de revenus modestes et moyens, le Gouvernement a confirmé la baisse de 9 milliards d'euros sur 3 ans de la taxe d'habitation.

Ces différentes dispositions devraient conduire à une augmentation de la consommation et porté la croissance. Néanmoins, compte tenu de l'incapacité de l'appareil productif à répondre instantanément à une augmentation de la demande, l'opération pourrait conduire à une dégradation du solde de la balance commerciale.

La réduction du coût du travail

La transformation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et pour l'Emploi (CICE) en réduction pérenne de charges sociales semble pour le moment abandonnée. En revanche, la promesse de suppression des charges pour les titulaires du SMIC devrait être tenue. La France se caractérise par un niveau élevé de ses charges et par un chômage important pour les actifs sans qualification. Depuis un quart de siècle, les pouvoirs publics mènent des politiques d'allègement de charges sociales ciblés sur les bas salaires. Si les résultats peuvent apparaître décevants, il n'en demeure pas moins qu'aucun gouvernement n'a souhaité modifier cette politique, quelle que soit la majorité en place.

La proposition d'Emmanuel Macron devrait se traduire par une hausse du nombre d'emplois pour les segments du marché du travail en sous-emploi (peu qualifiés). Elle accentuera l'effet chape de plomb sur les salaires et les qualifications. Cette politique n'incite pas les entreprises à monter en gamme et à améliorer le niveau de compétences de leurs salariés.

La politique d'Emmanuel Macron se veut équilibrée en combinant offre et demande. Aux mesures citées ci-dessus, il convient d'ajouter le plan d'investissement présenté le 2 août dernier qui portera sur 50 milliards d'euros. Le risque de ce savant dosage qui vise à éviter des tensions au sein de la population est de se transformer en pointillisme fiscal. Les curseurs sont déplacés mais avec beaucoup de précaution. La non refonte de la grille des cotisations sociales constitue une faiblesse d'autant plus que le transfert de certaines d'entre elles sur la CSG en offrait l'occasion.

Les promotions ne font pas tout

Les consommateurs sont de plus en plus assaillis de promotions commerciales. L'arrivée d'Internet comme canal de distribution n'a fait qu'accentuer cette tendance. Les enseignes multiplient les opérations commerciales afin de liquider leurs stocks. En effet, les collections durent de moins en moins longtemps, l'obsolescence intervenant au bout de 6 à 8 semaines. Auparavant, deux grandes collections étaient proposées aux clients. En début d'année, le CREDOC a étudié les comportements des ménages face aux promotions. Selon cet organisme, la part des promotions dans le secteur des produits de grande consommation est passée de 14 % en 2000 à 20 % en 2016. La France reste nettement en-deçà de la moyenne européenne (28 %). Ce résultat est à relativiser par le fait que les promotions absorbent plus de 50 % des achats des ménages au Royaume-Uni. L'Italie comme l'Allemagne sont plus adeptes des promotions que la France (respectivement 28 et 21 % des achats).

Les ménages sont sensibles aux promotions durant les crises. Ainsi, plusieurs études ont souligné qu'en 2008/2009 et entre 2011 et 2013, les consommateurs français étaient plus attentifs aux campagnes commerciales. Par ailleurs, les sites de ventes de biens

d'occasion ont enregistré durant ces périodes de fortes croissances. Dans un contexte de reprise économique, les consommateurs sont moins sensibles aux prix et sont plus nombreux à se déclarer prêts à payer plus cher pour des caractéristiques de qualité.

La multiplication des promotions tout au long de l'année, qui s'ajoutent aux soldes provoque une saturation chez les consommateurs. Les soldes de janvier 2016 ont été boudés par les Français. Seulement 47 % des enquêtés déclarent les avoir pratiqués. Pour analyser ce résultat, il faut certes tenir compte des conditions climatiques et des craintes générées fin 2015 par les attentats. Parmi les personnes ayant recouru aux soldes de janvier 2016, près d'un tiers (31 %) l'ont fait sur internet. Cette proportion monte à 42 % chez les 25-34 ans. À l'opposé, seulement 11 % des 55-64 ans ont fait les soldes sur internet.

En 2016, selon le CREDOC, 67 % des consommateurs recouraient à des promotions « souvent » ou « de temps en temps » contre plus de 74 % en 2005. Cette proportion est inférieure à celle constatée en 2013 (71 %).

Les consommateurs français considèrent de plus en plus que les promotions constituent de fausses bonnes affaires. En 2016, 72 % des consommateurs se déclarent incités par un prix compétitif contre 84 % en 2012. Depuis plusieurs années, les soldes rencontrent un moindre succès, les consommateurs achetant de plus en plus sur Internet. Les sites proposant des prix cassés durant toute l'année, comme « ventes privées » ont banalisé les promotions. Par ailleurs, les Français souhaitent passer de moins en moins de temps dans les centres commerciaux. Il y a une soif de temps libre non commercial. Toujours selon le CREDOC, 34 % des Français en 2016 contre 27 % à 30 % les années précédentes privilégient le temps libre à l'argent. Le choix « plus de temps libre » atteint son niveau le plus haut depuis la crise, tandis que le choix « plus d'argent » (60 %) redescend presque à son niveau d'avant-crise (59 %).

Les consommateurs déclarant souvent recourir aux offres promotionnelles sont avant tout des personnes de 45-54 ans (40 %, contre 33 % en moyenne), des femmes (35 %), des couples avec enfants (38 %), des individus moyennement diplômés (37 % des titulaires du seul baccalauréat), vivant en zone rurale (47 %) ou dans un bourg (36 %), appartenant aux classes moyennes (37 % ont des revenus mensuels de 1 800 euros à 2 700 euros). Le fait que les classes moyennes aient davantage recours aux promotions que des classes de revenus plus modestes s'explique par la possibilité plus élevée qu'elles ont de posséder une carte de fidélité, d'avoir un accès à Internet et de disposer d'un pouvoir d'achat suffisant.

La multiplication des promotions est la preuve d'une concurrence accrue entre les enseignes mais aussi le symptôme d'un changement de paradigme. Les ventes en ligne représentent 8 % des dépenses de consommation. Au regard des pratiques de nos principaux partenaires, ce taux devrait atteindre 10 à 12 % d'ici à 2020. Les grands centres commerciaux seront dans les prochaines années touchés par l'évolution des pratiques commerciales. Le vieillissement, la réduction de la place dévolue aux voitures, les aspirations des consommateurs conduiront à une remise en cause de ces centres. Aux Etats-Unis, ils se transforment en parc de loisirs intégrant animations, cinémas, restaurants, etc. Les clients se muent en visiteurs qui n'achètent plus des biens mais du service. Ils viennent repérer mais ne s'encombrent plus de courses. C'est le royaume du

showroom. Cette mutation n'est possible que pour les grands centres commerciaux à proximité de grandes voies de circulation.

LE COIN DES TENDANCES

L'heure de gloire de la carte de paiement est-elle terminée ?

En 2016, selon le rapport annuel de l'Observatoire des Moyens de Paiement, 22,6 milliards de transactions scripturales ont été réalisées, en France, par les particuliers et les entreprises pour un montant total de 27 161 milliards d'euros. Ce qui représente une progression de 5 % du nombre de transactions et de 3 % des montants échangés par rapport à 2015.

Le paiement par carte est le mode de paiement privilégié des Français. Les cartes sont utilisées dans près de la moitié des transactions scripturales en volume (49 %) pour un montant total de 499 milliards d'euros en 2016. Par ailleurs, 1 491 millions d'opérations de retrait par carte ont été dénombrés pour un montant total de 129 milliards d'euros. La France figure parmi les pays européens qui utilisent le plus la carte de paiement pour les transactions. Seul le Royaume-Uni fait mieux (60 % des transactions contre 50 % pour la France). L'Allemagne est loin derrière (19 %).

Le prélèvement arrive au deuxième rang des instruments de paiement scripturaux les plus utilisés en nombre (18 %) et en montant (6 %). Ces transactions sont avant tout nationales, les prélèvements SEPA transfrontaliers représentant moins de 1 % de l'ensemble des flux émis.

Le virement reste l'instrument de prédilection pour les paiements de montant élevé (paiements des salaires et pensions, paiements interentreprises, etc.). Il représente 88 % du montant total des transactions scripturales. En nombre d'opérations, il se situe en troisième position (17 %), juste après le prélèvement et loin derrière la carte. 77 % des virements sont réalisés au niveau national contre 18 % à destination de l'espace SEPA (Europe) et 4 % en dehors.

Le chèque continue de décliner lentement. En 2016, en nombre d'opérations et en valeur, la baisse a atteint 8 %. 2,1 milliards de chèques ont ainsi été émis en 2016 pour un montant global de 1 077 milliards d'euros, soit une part dans les paiements scripturaux de 9,5 % en volume et 4 % en valeur.

Les lettres de change relevé et les billets à ordre, qui représentent moins de 1 % des transactions scripturales tant en volume qu'en valeur, connaissent un repli continu qui se confirme en 2016, tant en montant (-9 %) qu'en nombre d'opérations (-3 %).

L'utilisation de la monnaie électronique reste marginale, en France, avec 38 millions de transactions pour une valeur totale de 591 millions d'euros.

En 2016, la fraude aux transactions scripturales représente un montant global d'environ 800 millions d'euros pour 4,8 millions de transactions frauduleuses. La carte de paiement concentre la moitié de la fraude en montant, soit près de 400 millions d'euros en cumulant les transactions de paiement et de retrait, et représente la quasi-

totalité (97 %) du nombre de transactions frauduleuses. Néanmoins, le montant de fraude global sur les cartes émises en France diminue en 2016 pour la première fois après plusieurs années de progression. Le taux de fraude a ainsi diminué, après plusieurs années de stagnation, pour s'élever à 0,064 %, soit environ un euro de fraude pour 1 600 euros de transactions. Ce taux moyen recouvre toutefois des situations contrastées, avec notamment une fraude très réduite sur les paiements au point de vente (0,008 % soit un euro de fraude pour 12 500 euros de transactions) mais plus significative sur les paiements à distance (0,199 %, soit un euro de fraude pour 500 euros de paiements).

Le chèque est le second moyen de paiement le plus fraudé en France en 2016, avec un montant de fraude qui s'élève à près de 272 millions d'euros, et ce alors qu'il n'est que le quatrième moyen de paiement en termes d'usage. Son taux de fraude s'établit à 0,025 %, soit un niveau légèrement inférieur à celui des transactions par carte et l'équivalent d'un euro de fraude pour 4 000 euros de paiement.

Le montant annuel de la fraude au virement est significativement inférieur à celui de la carte et du chèque, et s'établit à 86 millions d'euros en 2016. Compte tenu des montants élevés échangés par ce moyen de paiement, son taux de fraude est le plus faible parmi les moyens de paiement scripturaux, à 0,0004 % soit l'équivalent d'un euro de fraude pour 275 000 euros de paiement.

Le développement du paiement sans contact

Si le porte-monnaie électronique a été un échec (carte dédiée aux petits achats), le paiement sans contact associé à la carte de paiement traditionnel semble rencontrer son public. Au mois de mai 2016, 61 % des cartes étaient dotées de cette faculté et sur ce seul mois, 46 millions de transactions sans contact avaient été enregistrées pour un montant total de près de 500 millions d'euros. Plus de 500 000 commerçants acceptent ce mode de paiement qui est limité à 20 euros mais qui devrait passer à 30 euros au cours de l'automne 2017.

La fin de la monnaie fiduciaire ?

Avec le développement des nouveaux moyens de paiement, certains imaginent la fin rapide des pièces et des billets. Plusieurs pays d'Europe du Nord se sont déjà engagés dans des processus de réduction de la monnaie fiduciaire. Cette tendance ne concerne pas la France, pour le moment. Même si le nombre de distributeurs tend à diminuer, les Français continuent à utiliser les billets pour s'acquitter des dépenses du quotidien. En 2016, le nombre de billets mis en circulation en France a augmenté de 7 % et de 6 % en valeur. Les billets et les pièces sont les seuls moyens de paiement ayant un pouvoir libérateur instantané. Ils ne dépendent pas d'un système technique, d'une transmission informatique, etc.

La limitation de l'argent liquide repose sur des considérations économiques. La production, la manipulation, la circulation, le transport sécurisé des espèces génèrent un coût significatif qu'une étude de la banque centrale du Danemark en 2011 évaluait entre 0,29 % et 0,72 % du PIB. Par ailleurs, les pièces et surtout les billets ont de tout temps fait l'objet de fraudes. Mais parmi les moyens de paiement, ils n'en ont pas l'exclusivité. La monnaie fiduciaire peut faire l'objet de contrefaçons, de moyens de paiement pour les activités illégales (terrorisme, corruption, grande criminalité). Elle est également utilisée

dans le cadre de l'évasion fiscale. Mais les mafias en tout genre s'adaptent en recourant à des monnaies parallèles sur le darkweb.

La suppression progressive des coupures de 500 euros est liée au fait qu'une grande partie était utilisée soit comme instrument de réserve, soit comme moyen de paiement par des organisations criminelles. Sur 1 126 milliards d'euros de billets de 500 euros émis au 31 décembre 2016, seulement 269 milliards d'euros étaient en circulation.

La Suède, le pays qui éradique le cash

La Suède a toujours été un pays en pointe en matière d'activités bancaires. Les premiers billets de banque et la première banque centrale sont apparus dans ce pays au XVII^e siècle. Le premier billet de banque introduit en Europe, a été délivré par la Stockholms Banco en 1666. La Suède a été un des premiers États à appliquer les taux négatifs et se veut être précurseur de la «cashless society». Les Suédois ne paient plus avec des pièces et des billets, ils «swishent», du nom de l'application de paiement lancée par leurs banques avec leurs homologues danoises. De nombreux commerces et établissements publics refusent désormais la monnaie fiduciaire. C'est une remise en cause du principe de « l'acceptation obligatoire des espèces». En Suède, le volume d'espèces décroît et ne représente plus que 2,1 % du PIB - contre 10,3 % en zone euro et 7,7 % aux États-Unis (source : Capgemini).

Le retrait de l'argent liquide risque de générer un nouveau facteur d'exclusion pour les populations les plus pauvres et les plus âgées. Le deuxième risque porte sur la capacité des pouvoirs publics et des sociétés gérant les nouveaux moyens de paiement de tout connaître de leurs citoyens et de leurs clients.

La Banque de France, la banque des billets et des pièces

Une des missions essentielles de la Banque de France est d'assurer la mise à disposition des banques sur tout le territoire des billets et des pièces. Elle assure la liquidité fiduciaire. Pour réaliser cette mission, la Banque de France dispose d'un réseau de 53 caisses. Les distributeurs de billets ne pourraient pas être alimentés sans le travail réalisé en amont par la Banque de France.

En 2016, les véhicules de la Banque de France ont parcouru un total cumulé de 620 276 kilomètres pour assurer le transport des valeurs. Les transporteurs de fonds prélèvent aux guichets de la Banque de France les billets et pièces pour le compte des établissements de crédit et autres clients institutionnels, qui mettent ensuite la monnaie fiduciaire à disposition du public. Dans les départements et régions d'outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, l'IEDOM assure la mise en circulation et l'entretien des billets et des pièces pour le compte de la Banque de France.

Les Français aiment les petites coupures

En 2016, les coupures de 10 euros et 20 euros représentent près de trois quarts des billets prélevés aux guichets des deux instituts d'émission français tandis que, au niveau de l'Eurosystème, la répartition entre les coupures de transaction est plus homogène avec une légère prédominance du 50 euros. Le Français retire peu mais souvent. Le

nombre élevé des distributeurs et la crainte de perdre son argent liquide expliquent cette caractéristique. La valeur moyenne des billets prélevés en France s'élève à 24,5 euros. Les coupures dites « de thésaurisation » (100 euros, 200 euros et 500 euros) sont peu utilisées en France et ne représentent que 1,8 % des prélèvements en volume.

En 2016, les retraits de pièces en France sont en forte baisse (-13,4 % en volume et -9,5 % en valeur) et s'élèvent à 1,6 milliard de pièces pour une valeur de 690,3 millions d'euros. Au niveau de l'Eurosystème, les volumes de pièces prélevées déclinent également après une période de légère croissance (-5,1 % en volume et -7,1 % en valeur) pour s'établir à 19,0 milliards de pièces soit 6,6 milliards d'euros. Contrairement aux billets, la structure des prélèvements de pièces en France est proche de celle observée au niveau de l'Eurosystème. Les pièces de faible valeur faciale (1, 2 et 5 centimes) représentent ainsi plus de 45 % des pièces prélevées en France et plus d'une pièce sur deux au sein de la zone euro.

Jeux Olympiques, un bon pari économique ?

Après le renoncement de Los Angeles qui se réserve pour 2028, en septembre prochain, Paris devrait obtenir les Jeux Olympiques de 2024, soit 100 ans après ses premiers Jeux.

Les grands événements sportifs sont des vitrines économiques, touristiques et politiques pour un pays. Mais, est-ce que cela peut être une bonne affaire économique ? Les contre-exemples ne manquent pas même s'il faut, en la matière, nuancer certains jugements hâtifs. Les retombées ne se mesurent pas dans l'année. Il faut souvent attendre une période plus longue pour analyser les effets post-jeux.

Pour avoir une vision correcte, il faut ajouter, aux coûts directs, les charges indirectes comme les dépenses de sécurité ou les effets d'éviction, les touristes durant les Jeux se font rares par crainte des attentats ou des difficultés de circulation. Il convient également de prendre en compte les dépenses d'entretien des installations des équipements sportifs qui continueront à grever les budgets publics longtemps après la fin des événements sportifs. Le recours de plus en plus fréquent à des installations démontables limite cet inconvénient.

Le principal risque auquel sont confrontées les villes organisatrices est la dérive des budgets. Les Jeux de Séoul en 1988 qui devaient coûter 4 milliards de dollars ont finalement occasionné une dépense de plus de 8,3 milliards d'euros. La palme de la dérive est pour Pékin. Le montant des Jeux a atteint 32 milliards de dollars pour un budget initial de 2,6 milliards de dollars. Parmi les moins rigoureux figurent aussi Athènes et Londres avec un doublement des budgets. Atlanta, en 1996, a presque respecté l'enveloppe prévue dans le dossier de candidature (3,3 milliards de dollars contre 2,5 milliards). Les Jeux d'Hiver n'échappent pas également à l'inflation des budgets. Ainsi, ceux de Sotchi, en 2014, ont été les plus dispendieux de l'histoire, avec un budget total de 36 milliards d'euros.

Les Gouvernements et les Comités Olympiques nationaux ont tendance à sous-estimer les coûts et à multiplier les promesses afin de remporter les Jeux avec, de ce fait, une dérive quasi automatique des budgets. Depuis plusieurs années, le Comité International Olympique veille de plus en plus à étudier la faisabilité budgétaire des projets. Pour les

jeux de 2024, le Comité français du sport international (CFSI) a fixé un chiffre de 6,2 milliards d'euros pour le budget prévisionnel.

Selon une étude du cabinet Sport+Markt, les Jeux olympiques auraient, depuis 1980, rapporté plus qu'ils n'ont coûté. 220 millions de dollars de bénéfice pour Los Angeles et Séoul, 10 millions pour Atlanta, et même 145 millions pour Pékin. Le bénéfice le plus important a été atteint par Sydney, en 2000, avec 1,75 milliard de dollars.

Pour certains économistes, un pays organisant une compétition internationale comme une Coupe du Monde pourrait bénéficier d'un surcroît de croissance de 0,2 à 0,3 point de PIB l'année de l'évènement. En prenant en compte la réalisation des infrastructures et les retombées, l'impact pourrait atteindre 0,7 à 0,8 % du PIB. Selon une étude du cabinet Sport+Markt, les Jeux olympiques auraient, depuis 1980, rapporté plus qu'ils n'ont coûté. 220 millions de dollars de bénéfice pour Los Angeles et Séoul, 10 millions pour Atlanta, et même 145 millions pour Pékin. Le bénéfice le plus important a été atteint par Sydney, en 2000, avec 1,75 milliard de dollars

Selon une étude du CDES sur l'impact de l'Euro de football de 2016, les retombées ont été évaluées a minima à 1,3 milliard d'euros. Les dépenses de construction ou de modernisation des infrastructures pour l'Euro 2016 s'élèvent à 1,7 milliard d'euros. 20 000 emplois ont été créés.

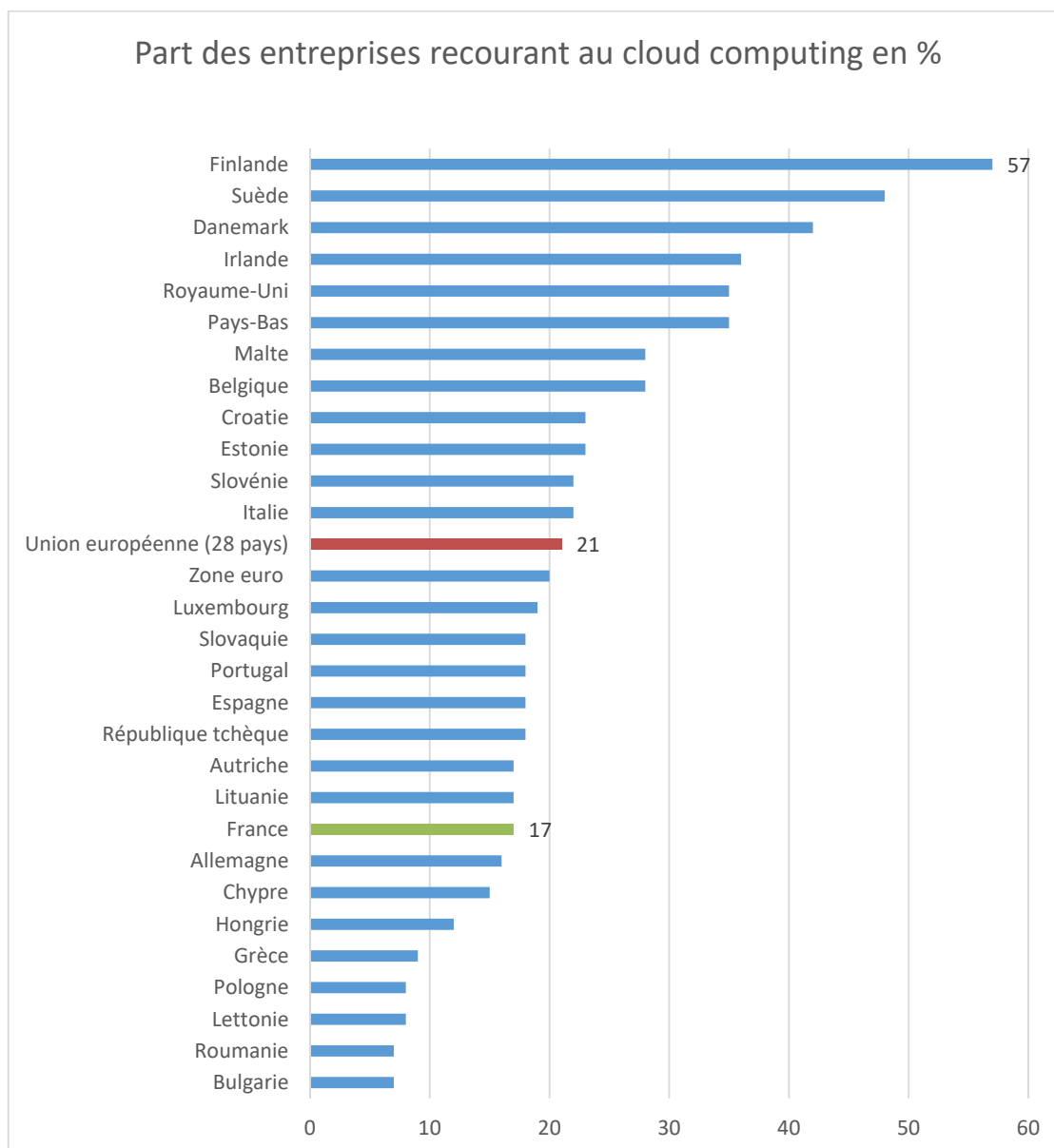
Le bilan économique des Jeux est très difficile à évaluer. Il y a un évident « effet construction » mais qui est éphémère à quoi s'ajoute donc un effet d'éviction pour les touristes l'année des Jeux. En revanche, les Jeux ont un évident effet « image » qui permet justement d'asseoir la notoriété d'une ville et d'un pays. Un évènement sportif à dimension internationale a un effet mobilisateur et fédérateur pour la population concernée. Ce fut le cas en France avec la Coupe du Monde de 1998 en France. Ce fut également le cas en Chine mais aussi à Londres.

Les Jeux contribuent à accélérer la réalisation d'investissements qui étaient de toute façon programmés. Les infrastructures routières et ferroviaires des Jeux olympiques d'hiver d'Albertville en 1992 étaient prévues mais, maintes fois reportées, pour des raisons budgétaires ou écologiques. Londres a également utilisé les Jeux Olympiques pour remodeler l'est de la ville. Ce réaménagement nécessaire était dans les cartons depuis de nombreuses années.

LE COIN DES GRAPHIQUES

Le cloud computing, une spécialité d'Europe du Nord

Les entreprises d'Europe du Nord ont très rapidement eu recours au cloud computing qui est un ensemble de services informatiques (serveurs, stockage, bases de données, composants réseau, logiciels, outils d'analyse, etc.) fournis via Internet (le cloud). Les sociétés qui proposent ces services informatiques sont appelées fournisseurs de services cloud. Elles facturent en général ces services en fonction de l'utilisation. Elles permettent une meilleure rentabilisation des investissements et l'accès à des services actualisés en permanence. Les entreprises européennes ont, en moyenne, moins recours au cloud computing que celles des Etats-Unis ou de Corée. Un rattrapage devrait intervenir d'ici 2020. En France, le retard s'explique par le nombre important de TPE et par une méfiance vis-à-vis des services de location. La question de la sécurité des données est également mise en avant.



LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Lundi 7 août

En **France**, seront connus **les résultats de la balance commerciale** du mois de juin.

Pour l'**Union européenne**, il faudra **suivre l'indice Sentix sur la confiance des investisseurs**.

Aux **États-Unis**, sera attendu **l'indice des conditions de travail** du mois de juillet. Sera également communiquée **la variation du crédit à la consommation** du mois de juin.

Au **Royaume-Uni**, sera communiqué **l'indice des ventes au détail** du mois de juillet.

Au **Japon**, il faudra regarder **les résultats de la balance commerciale** du mois de juin.

Mardi 8 août

Au **Japon**, seront publiées **les enquêtes Economy Watcher, « prévisions » et « conditions actuelles »** du mois de juillet.

En **Allemagne**, il faudra suivre **les résultats de la balance commerciale** du mois de juin.

Aux **États-Unis**, il faudra **regarder l'indice sur l'optimisme des affaires** de juillet. Sera également publié **l'indice d'optimisme économique**.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre **les prévisions de croissance** pour le 3^e trimestre.

Mercredi 9 août

En **Chine**, il faudra regarder **l'indice des prix à la production** de juillet.

Au **Japon**, seront communiquées **les commandes de machines-outils** de juillet.

En **France**, il faudra suivre **les résultats de l'exécution budgétaire** de juin.

En **Italie**, sera communiqué **le résultat de la production industrielle** de juin.

Aux **États-Unis**, **les coûts salariaux pour le 2^e trimestre** seront connus. **Les stocks de gros** de juin seront publiés.

Au **Japon**, seront publiées **les commandes de biens d'équipement** de juin.

Jeudi 10 août

En **France**, sera connue **la production industrielle** de juin.

En **Italie**, il faudra suivre **les résultats de la balance commerciale** de juin.

Au **Royaume-Uni**, seront communiqués **les résultats de la balance commerciale** de juin.

Vendredi 11 août

En **Chine**, **le niveau d'investissement direct étranger** de juillet sera publié.

En **Allemagne**, **l'indice des prix à la consommation** de juillet sera publié tout comme celui de **la France**.

En **France**, seront attendus **les premiers résultats de l'emploi non agricole**.

En **Espagne**, sera connu **l'indice des prix à la consommation** de juillet.

En **Italie**, sera communiqué **l'indice des prix à la consommation** de juillet.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre **l'indice des prix de juillet et le décompte des forages pétroliers US Baker – Hughes**.

LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB <i>Mds d'euros</i> <i>2016</i>	2 225	3 134	1 671	1 115	10 741	2 356
Croissance du PIB sur un an en % <i>(mars 2017)</i>	1,1	1,7	1,2	3,0	1,9	2,0
Inflation <i>en % - mai</i> <i>2017</i>	0,9	1,4	1,6	2,0	1,3	2,9
Taux de chômage <i>en % - mai</i> <i>2017</i>	9,6	3,9	11,3	17,7	9,3	4,5
Dépenses publiques en % du PIB 2016	56,5	44,3	49,6	42,4	47,8	42,1
Solde public <i>en % du PIB</i> <i>2016</i>	-3,4	+0,8	-2,4	-4,5	-1,5	-3,0
Dette publique <i>en % du PIB</i> <i>2016</i>	96,4	68,3	132,6	99,4	91,4	85,4
Balance des paiements courants <i>en % du PIB</i> <i>avril 2017</i>	-1,1	7,9	2,5	1,7	3,3	-3,9
Échanges de biens <i>en % du PIB –</i> <i>avril 2017</i>	-2,5	7,7	2,9	-1,9	2,3	-8,2
Parts de marché à l'exportation <i>en % 2017</i>	3,0	8,0	2,8	1,7	25,2	2,4
variation depuis 1999 <i>en %</i>	-49,7	-21,0	-39,4	-16,5	-27,1	-53,1

Sources : Eurostat – Insee

La Lettre Économique est une publication de Lorello Ecodata

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Guez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

7, rue Falguière • 75015 Paris
Tél.: 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36
phcrevel@lorello.fr • www.lorello.fr

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un lecteur** : 1000 euros TTC les 52 numéros
- De 2 à 10 lecteurs** : 1 500 euros TTC les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service abonnement

Mode de paiement

Chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA
Virement bancaire : LORELLO ECO DATA
IBAN : FR76 3000 4014 9700 0101 8683 627 BIC : BNPAFRPPNIC

Adresse de facturation

Nom -----
-
Prénom -----
-
Fonction: -----
-
Organisme: -----
-
Adresse: -----
--

Code Postal -----Ville -----
--
Tél.: -----
E-mail:-----
-